

Première Synthèses

Informations

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2009

Résultats définitifs

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet au premier trimestre 2009. Pour 10,7 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures. 15,7 % des salariés travaillent à temps partiel.

Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,8 % au premier trimestre 2009, soit de 2,7 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) y progresse de 0,8 % au cours du trimestre et de 2,9 % sur un an. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 0,2 % au cours du trimestre et de 0,3 % entre mars 2008 et mars 2009 (1).

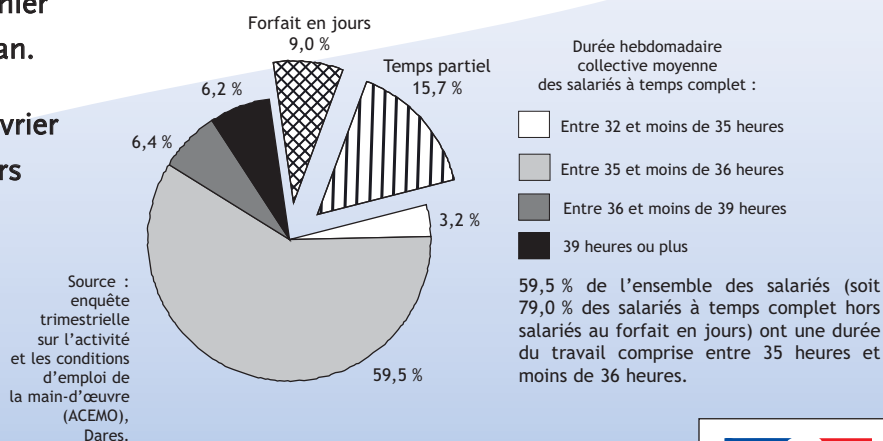
Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet fin mars 2009.

Pour 10,7 % des salariés à temps complet (soit 9,0 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont les activités financières et d'assurance (25,0 %), l'information et la com-

munication (24,5 %), la cokéfaction et le raffinage (22,5 %), la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et la fabrication de machines (21,1 %) ainsi que la fabrication de matériels de transport (20,4 %) (tableau 2).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du premier trimestre 2009 (graphique 2). Au 31 mars 2009,

Graphique 1
Répartition des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail au 1^{er} trimestre 2009



(1) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction :

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ;

- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation – hors tabac – pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci progresse de +0,2 % sur le premier trimestre 2009 et de +0,4 % de mars 2008 à mars 2009.

Tableau 1
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés, par taille d'entreprise au 1^{er} trimestre 2009

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours* (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
Ensemble (10 salariés ou plus).....	4,3	79,0	8,5	8,2	35,6	10,7	15,7
10 à 19 salariés.....	0,5	62,2	5,7	31,6	36,6	2,4	17,7
20 à 49 salariés.....	0,8	69,4	12,1	17,7	36,2	4,8	16,3
50 à 99 salariés.....	1,7	77,6	12,6	8,1	35,7	7,6	17,1
100 à 249 salariés.....	3,6	79,9	10,8	5,7	35,6	10,6	14,3
250 à 499 salariés.....	6,0	80,7	9,2	4,1	35,4	12,8	13,0
500 salariés ou plus.....	6,6	85,7	6,2	1,5	35,1	14,6	15,7

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

* Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Graphique 2
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus

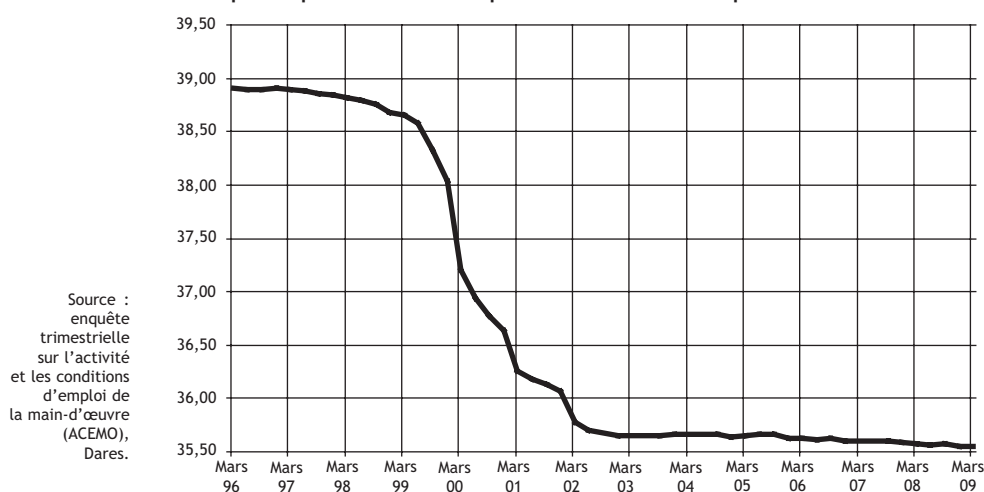


Tableau 2
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours, par secteur d'activité * au 1^{er} trimestre 2009

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours ** (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
Ensemble (10 salariés ou plus).....	4,3	79,0	8,5	8,2	35,6	10,7
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4,4	90,8	1,4	3,4	35,1	4,9
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	3,3	87,2	5,1	4,4	35,2	7,1
C2 : Cokéfaction et raffinage	40,3	57,9	1,8	0,0	34,2	22,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	10,2	69,4	15,6	4,8	35,4	21,1
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	9,4	73,0	16,0	1,6	35,3	20,4
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	9,7	72,4	10,0	7,9	35,4	9,3
FZ : Construction	0,2	61,1	17,5	21,2	36,3	5,6
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1,7	74,0	16,2	8,1	35,6	11,0
HZ : Transports et entreposage	2,3	81,2	2,6	13,9	36,1	2,7
IZ : Hébergement et restauration	8,3	52,5	2,9	36,3	36,9	3,3
JZ : Information et communication.....	1,3	90,5	6,1	2,1	35,2	24,5
KZ : Activités financières et d'assurance	10,8	84,2	3,5	1,5	35,0	25,0
LZ : Activités immobilières.....	7,2	71,0	8,2	13,6	35,6	8,3
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	1,3	90,0	4,7	4,0	35,3	13,0
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	1,2	96,6	1,4	0,8	35,0	2,9
RS : Autres activités de services	4,9	92,4	2,3	0,4	35,0	5,7

* Les secteurs d'activités sont désormais présentés au niveau A17 de la nouvelle nomenclature agrégée « NA ».

** Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

83,3 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,2 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

C'est dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, de la construction et des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

Au premier trimestre 2009, 15,7 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps partiel. Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont

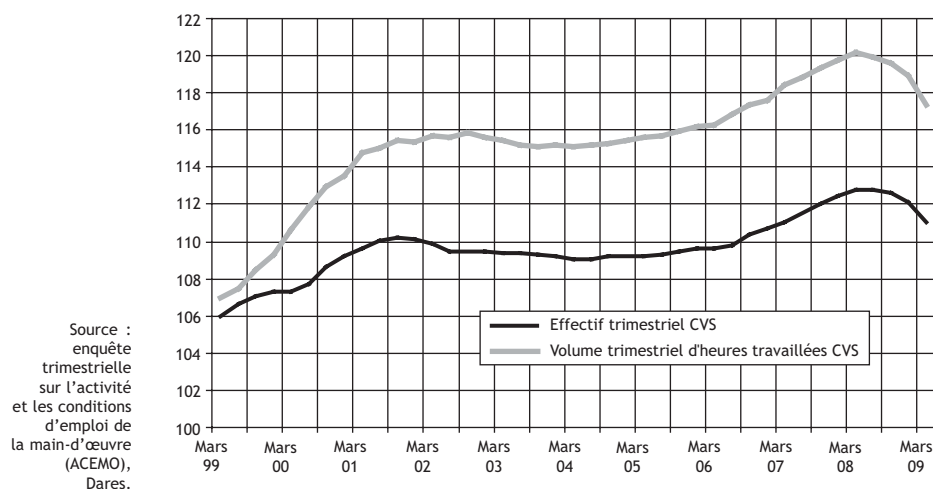
(2) Le volume actuellement calculé se cale sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires sauf celles (heures supplémentaires dites structurelles) dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (36,8 %), les autres activités de services (36,3 %), puis l'hébergement et la restauration (31,3 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel – diminue de -1,0 % ce trimestre (graphique 3).

Graphique 3
Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées

Base 100 au quatrième trimestre 1994



Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands.

Tableau 3
Proportion de salariés à temps partiel, par secteur d'activité * (en %)

	1 ^{er} trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	2 ^{ème} trim. 2008	3 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009
Ensemble (10 salariés ou plus)	15,7	15,8	15,4	15,7	15,7	15,5	15,3	15,8	15,7
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution...	11,1	11,1	10,7	10,7	11,4	11,2	11,1	10,5	9,9
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	6,6	6,5	6,1	6,4	6,6	6,6	6,5	6,1	6,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	3,7	3,7	3,8	3,6	3,6	3,5	3,6	3,5	3,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4,9	4,8	4,6	4,7	4,7	4,6	4,6	4,4	4,6
C4 : Fabrication de matériels de transport	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3
C5 : Fabrication d'autres produits industriels ..	5,4	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4	5,2	4,9	4,9
FZ : Construction	3,6	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,6	3,7	3,3
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	19,2	19,5	18,8	19,3	19,1	19,1	18,6	19,3	18,7
HZ : Transports et entreposage	9,7	9,7	9,4	9,5	9,3	9,4	9,1	8,7	8,7
IZ : Hébergement et restauration	32,1	32,2	31,9	31,5	32,1	31,6	31,2	31,2	31,3
JZ : Information et communication	9,3	9,1	8,6	8,8	8,8	8,8	8,8	8,2	8,2
KZ : Activités financières et d'assurance	12,0	11,8	11,9	12,0	11,8	11,6	11,6	11,6	11,7
LZ : Activités immobilières	14,7	14,4	13,8	13,0	13,0	12,7	12,3	12,3	13,0
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	29,4	29,6	29,3	29,2	29,1	28,8	28,2	28,0	28,0
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30,8	30,7	30,5	30,2	30,2	29,9	29,3	36,7	36,8
RS : Autres activités de services	38,9	38,6	37,7	39,0	39,6	38,1	38,6	35,8	36,3

* Les secteurs d'activités sont désormais présentés au niveau A17 de la nouvelle nomenclature agrégée « NA ».

Tableau 4
Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par taille d'entreprise (en %)

	1 ^{er} trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	2 ^{ème} trim. 2008	3 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,5	7,2	6,8	6,9	6,7	7,4	6,9	6,6	6,6
10 à 19 salariés	7,9	8,4	8,1	7,2	7,9	8,6	8,0	7,6	8,0
20 à 49 salariés	8,1	8,5	7,8	7,3	7,4	7,6	7,4	7,4	7,4
50 à 99 salariés	7,7	8,3	7,8	7,2	7,4	7,9	7,3	7,6	7,3
100 à 249 salariés	6,6	7,2	7,0	6,4	6,5	7,3	6,6	6,6	6,4
250 à 499 salariés	6,3	7,0	6,6	6,4	6,2	7,2	6,3	6,4	6,1
500 salariés ou plus	5,5	6,3	5,8	6,8	6,3	7,1	6,5	6,0	6,1

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 5
Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par secteur d'activité * (en %)

	1 ^{er} trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	2 ^{ème} trim. 2008	3 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,5	7,2	6,8	6,9	6,7	7,4	6,9	6,6	6,6
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,7	4,1	3,9	3,0	3,0	3,5	3,4	2,9	2,9
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	5,9	7,4	7,9	6,3	6,4	7,9	8,5	6,7	6,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	3,3	3,2	3,5	3,7	3,4	3,4	3,8	3,9	3,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3,8	4,1	3,9	3,5	3,8	4,0	3,6	3,2	3,0
C4 : Fabrication de matériels de transport	2,6	2,6	2,7	2,5	2,8	2,9	2,7	2,4	2,2
C5 : Fabrication d'autres produits industriels ..	3,7	4,2	3,9	3,6	3,9	4,2	3,8	3,3	3,2
FZ : Construction	4,8	5,2	5,2	4,7	5,1	5,5	5,2	4,8	4,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	6,9	8,4	7,0	7,7	6,9	8,4	7,0	7,8	6,6
HZ : Transports et entreposage	4,9	4,9	4,9	4,5	4,4	4,9	4,3	4,5	4,2
IZ : Hébergement et restauration	10,5	12,5	11,1	10,1	10,3	12,6	10,9	9,3	9,1
JZ : Information et communication	3,9	4,1	3,9	4,0	4,1	4,1	4,0	3,9	3,6
KZ : Activités financières et d'assurance	4,2	4,4	4,3	4,4	4,2	4,7	4,3	4,2	4,3
LZ : Activités immobilières	5,2	5,6	5,5	5,7	5,3	5,8	5,0	6,3	5,0
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,7	10,4	10,5	11,5	11,1	11,7	11,7	9,6	11,7
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	11,3	11,5	10,6	10,8	10,9	11,1	10,6	12,0	12,3
RS : Autres activités de services	19,6	19,7	18,0	17,2	18,1	17,7	16,1	17,1	17,7

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

* Les secteurs d'activités sont désormais présentés au niveau A17 de la nouvelle nomenclature agrégée « NA ».

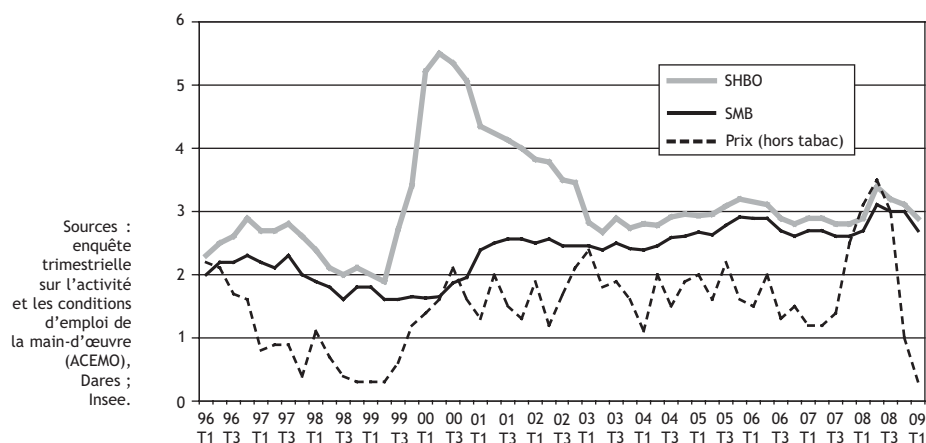
Fin mars 2009, 6,6 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD).

Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 8,0 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat contre 6,1 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4). Le recours aux contrats à durée déterminée varie selon les secteurs d'activité : les secteurs de la fabrication de matériels de transport ou des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution emploient peu de CDD (respectivement 2,2 % et 2,9 %) contrairement à ceux de l'administration publique, de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (12,3 %) et des autres activités de service (17,7 %) (tableau 5).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,8 % au cours du premier trimestre 2009. Le SMB augmente de 0,7 % dans le tertiaire, de 0,8 % dans l'industrie et de 1,2 % dans la construction (tableau 6).

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,7 %, ce qui représente un gain de salaire en euros constants de 2,4 points (gra-

Graphique 4
Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Sources :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares ;
Insee.

phique 4). Tous les grands secteurs d'activité enregistrent un gain de salaire en euros constants. Le gain de salaire en euros constants est plus important dans la construction (+2,6 points) que dans l'industrie et le tertiaire (+2,4 points) (graphique 5).

La progression du salaire mensuel de base au cours du premier trimestre 2009 est plus modérée pour les employés que pour les autres catégories socioprofessionnelles : +0,9 % pour les cadres, +0,8 % pour les ouvriers et les professions intermédiaires et +0,7 % pour les employés (tableau 6).

Sur un an, la variation du SMB est cependant hiérarchisée de la façon suivante selon les différentes catégories socioprofessionnelles : +2,9 % pour les ouvriers et pour les employés, +2,6 % pour les professions intermédiaires et +2,4 % pour les cadres (graphique 6).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,8 % au cours du premier trimestre 2009. Il progresse de 1,1 % dans la construction et de 0,7 % dans l'industrie et dans le tertiaire (tableau 7). Sur un an, le SHBO augmente de 2,9 %.

Nathalie DUBREU (Dares).

Tableau 6
Indice des salaires mensuels de base (SMB), par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité *

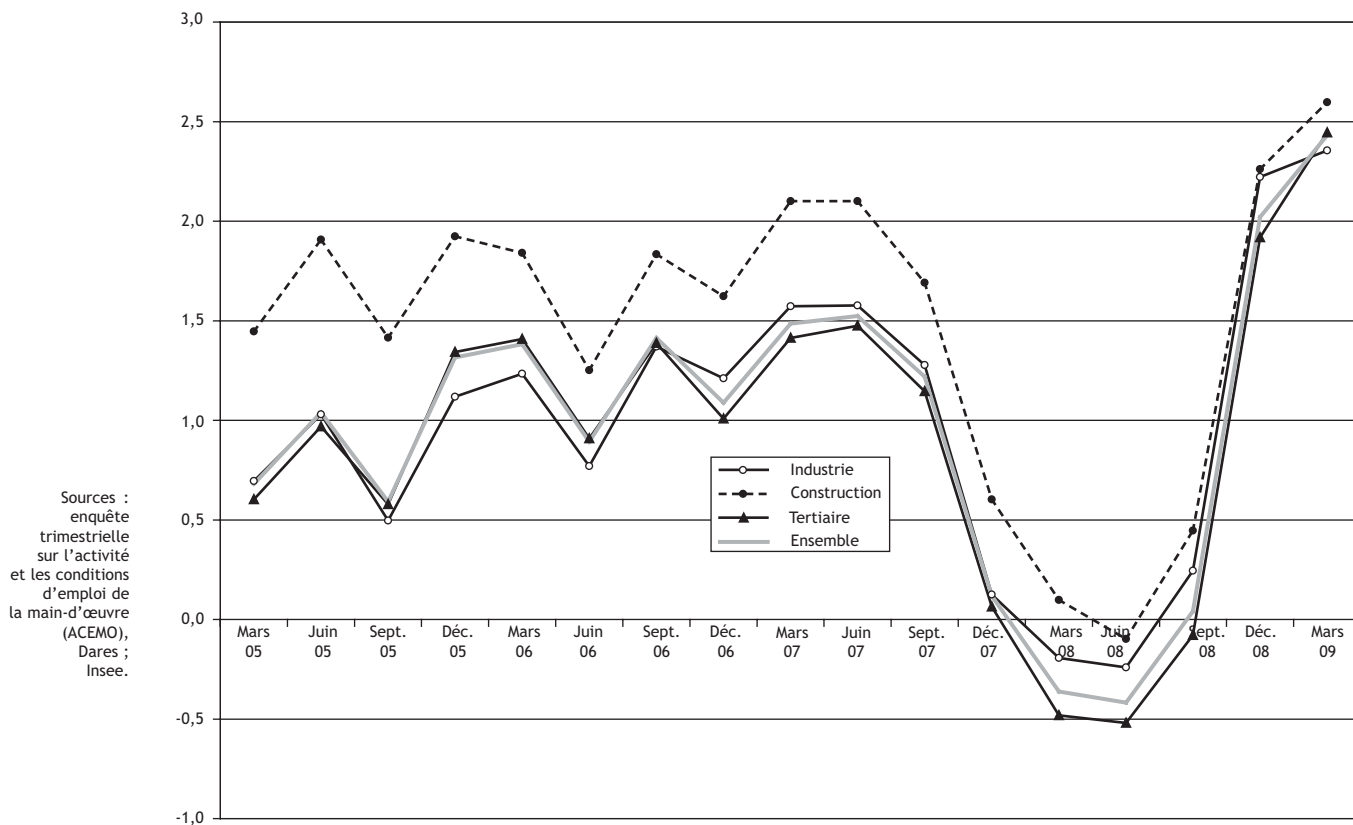
	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	1 ^{er} trim. 2008	2 ^{ème} trim. 2008	3 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	1,1	0,9	0,7	0,3	0,8	2,7
DE à C5 : Industrie	1,3	1,0	0,6	0,3	0,8	2,7
FZ : Construction	1,5	0,9	0,6	0,2	1,2	2,9
GZ : Commerce	1,1	1,2	0,6	0,2	0,9	2,9
IZ : Hébergement et restauration	0,6	1,1	1,1	0,6	0,5	3,2
JZ : Information et communication	1,0	0,7	0,7	0,3	0,6	2,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,9	0,9	0,9	0,3	0,9	2,9
GZ à RU : Tertiaire	0,9	0,9	0,7	0,3	0,7	2,7
OUVRIERS	1,0	1,1	0,7	0,3	0,8	2,9
DE à C5 : Industrie	1,2	1,1	0,6	0,3	0,7	2,7
FZ : Construction	1,4	1,0	0,6	0,2	1,0	2,9
GZ : Commerce	1,1	1,2	0,6	0,2	0,9	2,9
IZ : Hébergement et restauration	0,4	1,2	0,9	0,6	0,4	3,0
JZ : Information et communication	1,3	0,5	0,6	0,3	0,3	1,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,5	1,0	0,8	0,1	1,0	3,0
GZ à RU : Tertiaire	0,8	1,1	0,7	0,3	0,7	2,8
EMPLOYÉS	0,8	1,1	0,8	0,3	0,7	2,9
DE à C5 : Industrie	1,4	0,9	0,7	0,3	0,7	2,6
FZ : Construction	1,6	0,7	0,5	0,2	1,3	2,7
GZ : Commerce	1,0	1,3	0,6	0,3	0,8	3,1
IZ : Hébergement et restauration	0,6	1,2	1,2	0,6	0,5	3,5
JZ : Information et communication	1,1	0,6	0,7	0,4	0,4	2,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,9	0,8	0,9	0,4	0,6	2,8
GZ à RU : Tertiaire	0,9	1,0	0,8	0,4	0,7	2,8
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES.....	1,2	0,7	0,7	0,3	0,8	2,6
DE à C5 : Industrie	1,4	0,9	0,5	0,3	0,8	2,6
FZ : Construction	1,8	0,8	0,5	0,2	1,3	2,8
GZ : Commerce	1,1	1,0	0,5	0,3	1,0	2,8
IZ : Hébergement et restauration	0,7	0,6	1,1	0,7	0,8	3,2
JZ : Information et communication	1,0	0,5	0,8	0,6	0,8	2,7
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	1,1	0,7	1,0	0,5	0,9	3,1
GZ à RU : Tertiaire	1,0	0,7	0,7	0,4	0,8	2,7
CADRES.....	1,3	0,7	0,5	0,3	0,9	2,4
DE à C5 : Industrie	1,4	0,9	0,4	0,2	0,9	2,5
FZ : Construction	1,9	0,7	0,4	0,2	1,6	2,9
GZ : Commerce	1,3	0,7	0,3	0,2	1,1	2,4
IZ : Hébergement et restauration	0,9	0,4	0,4	0,1	0,6	1,6
JZ : Information et communication	1,0	1,0	0,6	0,2	0,5	2,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	1,2	0,6	0,5	0,3	0,9	2,3
GZ à RU : Tertiaire	1,1	0,6	0,5	0,3	0,9	2,3

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

* Les secteurs d'activités sont désormais présentés au niveau A17 de la nouvelle nomenclature agrégée « NA ».

Graphique 5
Glissement annuel du SMB en euros constants par secteur d'activité (hors tabac)

En pourcentage



Graphique 6
Glissement annuel du SMB en euros constants par catégorie socioprofessionnelle (hors tabac)

En pourcentage

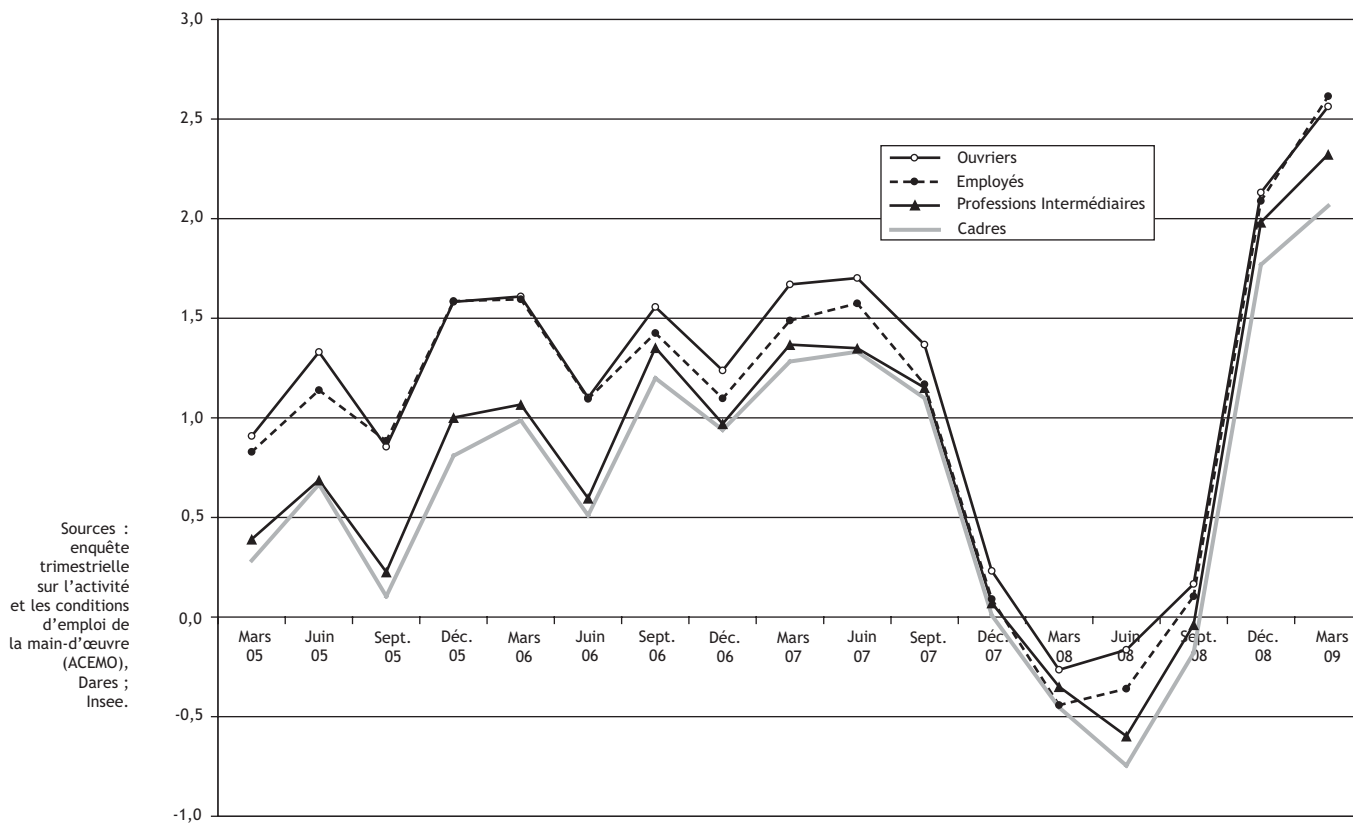


Tableau 7
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur d'activité *

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	1 ^{er} trim. 2008	2 ^{ème} trim. 2008	3 ^{ème} trim. 2008	4 ^{ème} trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	1,0	1,1	0,7	0,3	0,8	2,9
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,6	0,7	0,3	0,2	0,6	1,9
BZ : Industries extractives	1,6	1,0	0,5	0,4	0,9	2,7
DZ : Prod. et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1,9	0,4	0,1	0,0	0,4	0,8
EZ : Prod. & distrib. eau assainist, gestion déchets & dépollution	1,1	1,2	0,6	0,3	0,7	2,8
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,9	1,3	0,8	0,4	0,7	3,2
C2 : Cokéfaction et raffinage (**).....						
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1,0	1,2	0,6	0,3	0,7	2,9
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	0,8	1,1	0,6	0,4	0,9	3,1
CJ : Fabrication d'équipements électriques	1,1	1,4	0,6	0,3	0,8	3,1
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,1	1,2	0,6	0,3	0,6	2,7
C4 : Fabrication de matériels de transports	1,5	1,2	0,5	0,3	0,7	2,7
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	1,2	1,0	0,7	0,3	0,7	2,7
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,8	1,2	0,8	0,2	0,6	2,9
CC : Travail du bois, ind. du papier et imprimerie...	0,8	0,9	0,7	0,2	0,5	2,3
CE : Industrie chimique	1,7	0,7	0,5	0,3	1,1	2,6
CF : Industrie pharmaceutique	2,0	0,6	0,5	0,2	1,7	3,0
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1,1	1,0	0,8	0,3	0,6	2,8
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	1,3	1,0	0,7	0,3	0,5	2,7
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements...	1,0	1,2	0,6	0,3	0,7	2,9
FZ : Construction	1,4	1,0	0,6	0,2	1,1	3,0
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.....	1,1	1,2	0,6	0,2	0,9	2,9
HZ : Transports et entreposage.....	0,9	1,3	0,5	0,5	0,6	2,9
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	1,2	0,9	0,6	0,4	3,1
JZ : Information et communication	1,3	0,5	0,6	0,3	0,3	1,6
JA : Édition, audiovisuel et diffusion (**).....						
JB : Télécommunications (**)						
JC : Activités informatiques et services d'information	0,7	0,7	0,8	0,2	0,1	1,9
KZ : Activités financières et d'assurance	0,6	1,3	0,6	0,1	0,3	2,4
LZ : Activités immobilières	1,0	0,9	0,6	0,3	1,2	3,0
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	0,5	1,0	0,8	0,1	1,0	3,0
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.....	0,6	1,0	0,6	0,3	1,5	3,4
MB : Recherche-développement scientifique (**)						
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques.....	0,7	1,0	0,8	0,0	0,2	2,0
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,3	1,0	1,0	0,1	1,1	3,2
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,4	0,6	0,7	0,6	0,3	2,3
PZ : Enseignement	0,5	0,5	1,4	0,8	0,3	3,1
QA : Activités pour la santé humaine	0,3	0,5	0,6	0,5	0,4	2,0
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,4	1,3	0,5	0,4	0,2	2,4
RU : Autres activités de services	0,6	1,0	0,7	0,5	0,5	2,6
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	0,5	0,7	0,5	0,4	0,6	2,2
SZ : Autres activités de services	0,6	1,1	0,7	0,5	0,4	2,8
Regroupements particuliers :						
Industrie (DE à C5)	1,2	1,1	0,6	0,3	0,7	2,7
Construction (FZ)	1,4	1,0	0,6	0,2	1,1	3,0
Tertiaire (GZ à RU)	0,8	1,1	0,7	0,3	0,7	2,8

* Les secteurs d'activités sont désormais présentés au niveau A17 de la nouvelle nomenclature agrégée « NA ».

** Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers dans ce secteur d'activité.

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

Avertissement :

Les résultats présentés dans cette publication sont désormais établis en nomenclature agrégée "NA". Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activités retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée "NA" (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique "Définitions et méthodes", puis "Nomenclatures, zonages").

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée "NA" depuis décembre 1998.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 400 questionnaires exploitables reçus au 15 juin 2009.

Les résultats provisoires relatifs au deuxième trimestre 2009 seront publiés le 14 août 2009.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville : www.travail.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

